

Gérer la paie au quotidien

Parcours certifiant CCE éligible CPF

CPF

CERTIFICATION

PRÉSENTIEL

SUR-MESURE

INTER ENTREPRISE



Objectif de formation

À l'issue de ce parcours, vous serez en mesure d'établir la paie au sein de votre entreprise, en toute autonomie.

Programme

Traitement des variables de paie et constitution du salaire brut

Règlementation générale et comparatif Légal/Conventionnel

Définition de la mensualisation

Définition et calcul des éléments accessoires du brut : heures supplémentaires, heures complémentaires,

Avantages en nature, primes et indemnités soumises, absences (diverses, maladie, maternité, accident de travail)

Etablissement des cotisations sociales

Calcul du plafond de la sécurité sociale et des tranches de rémunérations : méthode de la régularisation progressive mensuelle

Analyse des cotisations URSSAF : point de vigilance sur les lignes de cotisations dites « sensibles »

Analyse des cotisations Retraite complémentaire obligatoire et de retraite supplémentaire facultative

Analyse des cotisations Prévoyances complémentaires : Prévoyance lourde, Frais de santé, ...

Calcul du net imposable

Traitement des éléments constitutif du salaire net

Définition des frais professionnels, des titres-restaurants

Calcul de la saisie sur salaire

Définition des primes et indemnités non soumises

Distinction acompte et avance

Calcul du prélèvement à la source

Contrôle du bulletin

Réintégration des excédents fiscaux et sociaux

Pointage des bases et taux

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

Personnel du service paie, du service comptable, assistant.e du personnel ou collaborateur de dirigeant.

Durée

6 Jours dont 42 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

1 920 € par stagiaire

500 € en supplément si option CCE

Adresse

Site de Rennes/Bruz
Campus de Ker Lann,
6 Rue des frères Montgolfier, BP
17201

35172 Bruz

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/ille-et-vilaine>

Les points forts de la formation

- Un effectif restreint qui vous permettra d'évoluer à votre rythme.
- Travaux pratiques reposant sur des situations concrètes rencontrées en entreprise.
- Une formation opérationnelle pour vous permettre de renforcer votre autonomie dans la gestion de paie.
- Ce stage est éligible au CPF via le Certificat de Compétences en Entreprises (CCE) « Gérer la paie ».
- Délivré par CCI France, mis en œuvre par les centres agréés de formation continue des CCI, le Certificat de Compétences en Entreprise est une reconnaissance formelle, inventoriée par la CNCP et éligible au CPF.

Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun pré requis sauf si vous souhaitez utiliser votre CPF et passer le CCE. Le certificat de compétences en entreprise est accessible à toute personne étant amené ou ayant géré la paie pour le compte de son organisation, d'une entreprise cliente (ayant suivi ou non une formation préalable sur cette thématique).

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Connaître les éléments relatifs à la préparation, l'établissement et au contrôle de la paie simple et plus complexe

► PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

Dans le cadre de notre process qualité, évaluation systématique des éléments acquis en fin de formation. A l'issue du parcours de formation, le candidat peut passer un examen sur table, d'une durée de trois heures, sous la forme d'une étude de cas, validant l'ensemble des compétences couvertes par le référentiel CCE (Certificat de Compétences en Entreprise). Cette certification s'adresse à tous les profils de candidats, dans tous les secteurs d'activité. Elle permet aux individus (salariés ou demandeurs d'emploi) de faire reconnaître des compétences détenues à des fins de valorisation d'un parcours, de mobilité ou de candidature à un emploi. Délivré par CCI France, mis en œuvre par les centres agréés de formation continue des CCI, le Certificat de Compétences en Entreprise est une reconnaissance formelle, inventoriée par la CNCP et éligible au CPF.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques, nombreux exercices d'application s'appuyant sur des cas d'entreprise, pédagogie active et participative. Les temps d'intersession permettent à chaque participant de mettre en application les outils vus en formation à chaque retour en entreprise. Tous les supports sont dématérialisés et accessibles en ligne sur notre plateforme Numer@lis.

Les sessions



Bruz

- 16, 21, 28 mai 6, 18 et 20 juin 2024
- 14, 15, 21, 22 novembre, 5 et 6 décembre 2024

En savoir plus Certification professionnelle - diplôme

Date et mise à jour des informations : 28/11/2023

**Intitulé : Traiter la paie – Certificat de
Compétences en Entreprise – CCE - CCI
FRANCE**

**Cette formation est éligible CPF car elle est
adossée au code répertoire spécifique :
RS5369 - décision du 17-03-2021**

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr

Contacts



TANDONNET Diane

diane.tandonnet@ille-et-vilaine.cci.fr

CCI Formation Ille-et-Vilaine - Site de Ker Lann - N° SIRET 130 022 809 00011 - N° d'activité 53351000435
Campus de Ker Lann, 6 Rue des frères Montgolfier, BP 17201 - 35172 Bruz
Tél. : 0299054545 - cci.formationcontinue@fac-metiers.fr - <https://www.cci-formation-bretagne.fr/ille-et-vilaine>

